



## EKIDEN-TRAIL DE MOUTHIERS SUR BOËME 23 avril 2022



### REGLEMENT

#### Article 1 : Présentation des épreuves

L'EKIDEN-TRAIL :

L'épreuve consiste en une course à pied en relais effectuée sur une boucle de 5 km par 6 athlètes pour une distance totale de 45 km, répartie comme suit :

- ✓ 1<sup>er</sup> coureur : 5 km
- ✓ 2<sup>ème</sup> coureur : 10 km (2 boucles)
- ✓ 3<sup>ème</sup> coureur : 5 km
- ✓ 4<sup>ème</sup> coureur : 10 km (2 boucles)
- ✓ 5<sup>ème</sup> coureur : 5 km
- ✓ 6<sup>ème</sup> coureur : 10 km (2 boucles)

Une barrière horaire sera fixée à 19h30 pour le relais du coureur N°5 au coureur N°6, ce dernier devra prendre le départ sans attendre l'arrivée du coureur N°5.

Les trails : courses nature de 14 km, D+ 335m, soit 17.35 kmE\* et 23 km, D+ 520m, soit 28.2 kmE\*.

*(\*KmE : kilomètre-effort, on considère que 100 m de dénivelé positif sont équivalents à 1 km parcouru à plat, qui vient s'ajouter à la distance initiale, par exemple : 20 km avec 1000 m D+ sont équivalents à 20 km + 10 x 1 km, soit 30 km sur un parcours à plat)*

La Marche nordique : 18km (D+ 390m), soit 22 kmE.

La marche nordique compétition reprend l'intégralité des gestes fondamentaux caractérisant cette discipline enseignée comme telle dans les clubs FFA en forme et santé :

- L'utilisation de bâtons "marche nordique" est obligatoire.
- Elle consiste à propulser le corps à l'aide des quatre membres en exerçant une poussée au sol à l'impact du bâton. La pointe doit rester au sol jusqu'à la fin du mouvement de poussée.
- A chaque instant, on doit avoir un pied et un bâton en contact avec le sol, le bras et la jambe doivent toujours être en opposition.
- Le pas de course est interdit.
- La main et le coude du bras d'attaque doivent passer devant le buste puis derrière la fesse en fin de poussée (amplitude du geste).
- Le pied qui avance doit attaquer le sol avec le talon. Le pas glissé qui consiste à allonger au maximum la foulée en attaquant par la plante du pied n'est pas autorisé.
- La jambe d'attaque ne doit pas être tendue lors de son passage à la verticale du bassin.
- L'alignement articulaire est obligatoire : pied, genou, bassin, épaule et tête doivent être alignés en fin de propulsion. L'abaissement du centre de gravité provoqué par le fléchissement exagéré des genoux est interdit.

Randonnées pédestres : 8 et 12 km

Ekiden : 5km (D+115m pour 1 boucle), soit 6.15 KmE, et 12.30 KmE pour 2 boucles

Courses enfants de 990 m pour les catégories d'éveil à poussin (2011 à 2015) et 3km catégorie benjamins et minimes (2007 à 2010).

L'organisation se réserve le droit de modifier les circuits sans préavis si les circonstances l'exigent.

### **Article 2 : Conditions de participation**

Les épreuves sont ouvertes aux licencié(e)s ou non licencié(e)s à partir de la catégorie cadet. Les athlètes doivent donc être nés en 2006 et avant pour l'Ekiden et âgés de 18 ans et avant 2003 (à partir de Junior) pour le trail de 14 et 23km.

Pour participer, il est obligatoire d'être titulaire de l'un des documents suivants en cours de validité :

- ✓ D'une licence sportive 2021/2022 portant la mention «athlétisme en compétition» D'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la course ou de sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé.
- ✓ Les courses enfants nécessiteront seulement une autorisation parentale.

### **Article 3 : Inscriptions**

Les inscriptions se feront :

- ✓ Par internet sur le site AMIL EVENT  
<https://amilevent-inscriptions.com/ekiden-trail-2022>, avant le mercredi 21 avril 2022 minuit,
- ✓ Par courrier en renvoyant le bulletin d'inscription avant le mercredi 21 avril 2022
- ✓ Sur place le jour de la course moyennant une majoration de 2 €

### **Tarifs des inscriptions :**

Ekiden-trail : 60 € par équipe

Trail 14 km : 12 €

Trail 23km : 16 €

Marche nordique 18 km : 14 €

Randonnée : 5 €

Course enfants : gratuite

1 lot est offert à chaque inscription pour les 700 premiers inscrits.

Si à l'insu de l'organisateur, un coureur participe à la course alors même qu'il n'a pas fourni une licence sportive ou un certificat médical valide, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident pendant la course.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence\* Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

*\*selon le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée*

#### **Article 4 : Parcours**

Les courses Ekiden-trail, marche nordique et randonnée se dérouleront principalement sur sentiers et chemins privés et communaux.

Les chemins privés ne devront en aucun cas être ré-empruntés sans l'autorisation du propriétaire.

#### **Article 5 : Equipe EKIDEN-TRAIL**

Un athlète ne peut concourir que pour une seule équipe et ne peut prendre part qu'à un seul relais. Toutes les catégories d'âge pourront être confondues au sein d'une même équipe.

Les équipes seront composées de :

- ✓ Catégorie hommes (H) : jusqu'à 2 femmes, c'est-à-dire 6H, ou 1F+5H ou 2F+4H
- ✓ Catégorie Femmes (F) : 6F
- ✓ Catégorie Mixte (M) : jusqu'à 3 hommes, c'est-à-dire 5F+1H ou 4F+2H ou 3F+3H

Chaque athlète devra parcourir selon son relais au moins 1 fois la boucle de 5km.

#### **Article 6 : Départ/Arrivée/Relais**

Pour des raisons logistiques, les départs seront donnés au stade de Mouthiers sur Boême. La zone de relais de l'EKIDEN-TRAIL se fera sur la piste du stade.

L'arrivée sera jugée également sur la piste du stade. Les dossards devront être portés devant et entièrement visibles. Mesure impérative pour accéder au sas de contrôle des relais.

Départ Ekiden : 15h30

Départ trail 23 Km : 15h

Départ trail 14 Km : 15h10

Départ Marche Nordique : 15h15

## **Article 7 : Ravitaillements**

Trail et marches :

- ✓ 2 ravitaillements sur le 14km trail
- ✓ 3 ravitaillements sur la marche nordique
- ✓ 4 ravitaillements sur le 23km trail
- ✓ 1 ravitaillement sur la randonnée pédestre

Ekiden-trail :

- ✓ 1 ravitaillement au 5<sup>ème</sup> km

Ravitaillements au départ / arrivée

## **Article 8 : Chronométrage**

Le chronométrage sera effectué par une puce individuelle qui devra être restituée à la fin de la course sous peine d'être facturée 15 euros par son utilisateur.

## **Article 9 : Sécurité**

Un médecin et une association de secouristes, ASSA16 assureront la responsabilité médicale. Ils pourront mettre hors course un concurrent pour des raisons médicales ou prodiguer les soins nécessaires.

## **Article 10 : Retrait des dossards**

Les dossards pourront être retirés :

- ✓ Le jour de la course de 13h à 14h30 dans l'enceinte du stade de Mouthiers-sur-Boëme, seul le capitaine d'équipe sera habilité au retrait des dossards, ou
- ✓ Le vendredi 22 avril 2022 de 15h à 19h au magasin STADIUM, 16400 La Couronne.

## **Article 11 : les récompenses**

Ekiden : récompense aux 3 premières équipes au scratch (équipe homme, équipe femme, équipe mixte)

Trail 14 km et 23 km : récompense aux 3 premiers du classement scratch et premiers, premières de chaque groupe de catégories : [M0&M1], [M2&M3], [M4&M5], [M6&M7], [M8, M9 &M10]

Marche nordique : Trois premières femmes et trois premiers hommes.

## **Article 12 : Assurances**

**Responsabilité civile** : les organisateurs ont souscrit un contrat auprès de BH assurances qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la

ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

**Individuelle accident** : il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

**Domage matériel** : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

**Vol et disparition** : Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

### ***Article 13 : Protection des données***

Conformément à la «loi informatique et libertés» du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit de nous l'écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse.

### ***Article 14 : Cession du droit à l'image***

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### ***Article 15 : Modifications, neutralisation ou annulation***

L'organisation se réserve le droit de modifier, d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans préavis en cas de :

- catastrophe naturelle
- mesure liée à la situation sanitaire (Covid)
- ou tout cas de force majeure mettant en jeu la sécurité des participants.

Dans ce cadre-là, les inscrits ne peuvent prétendre à un quelconque remboursement

### ***Article 16 : Acceptation du règlement***

La participation à la manifestation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète du relais choisi de franchir la ligne d'arrivée. De même, il s'engage à ne courir que pour une seule équipe et n'assurer qu'un seul relais. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe.

## **Article 17 : Règlement sanitaire**

Rappel des consignes :

- Contrôle Pass vaccinal obligatoire à l'entrée du stade avec distribution de solution hydro-alcoolique.
- Une identification à l'aide d'un bracelet sera posée sur le poignet de chaque personne contrôlée.
- Le port du masque restera obligatoire dans toute la zone retrait des dossards et départ/arrivée pour coureurs, accompagnateurs et public.
- Le masque pourra être ôté juste après avoir pris le départ de la course, il devra être remis dès que l'athlète passera la ligne d'arrivée.
- Respect des mesures barrières et de la distanciation physique.
- L'accès dans les espaces fermés se fera en sens unique.
- Les ravitaillements seront distribués par l'organisation et individuellement.

Ces mesures contre la COVID 19 sont à titre indicatif et pourront évoluer en fonction des décisions gouvernementales.